n°12/2015
27 mai 2015

Syndicat national des personnels CCRF FORCE OUVRIÈRE
46, rue des Petites Écuries 75010 PARIS
Tél. : 01.42.46.94.42 email : fo@dgccrf.finances.gouv.fr
http://www.ccrf.force-ouvriere.fr

INFORMATIONS CCRF

Comité Technique Ministériel Bercy du 26 mai 2015

SORTIE DES DDI : oui, mais...
ce sera « fromage ou dessert »

Le Comité technique ministériel s'est tenu le mardi 26 mai 2015, en deux phases.

La première séance a été présidée par les Ministres de Bercy, M. SAPIN et M. MACRON, en présence du Secrétaire d'État chargé du budget, M. ECKERT.

La Secrétaire générale du syndicat FO CCRF Françoise LAGOUANERE y a participé en qualité d'expert à la demande de la délégation FO Finances.

Un compte-rendu des interventions et des débats sera assuré par la Fédération.

Concernant plus spécifiquement le dossier de la DGCCRF, Emmanuel MACRON a réaffirmé que les services déconcentrés de la DGCCRF jouaient un rôle essentiel en matière de concurrence, de consommation et de loyauté des transactions.

Il a rappelé que le CTM du 6 octobre 2014 avait acté le principe d'une concertation spécifique relative à la DGCCRF et qu'une première réunion s'était tenue le 21 octobre 2014 avec Madame DELGA. Il a particulièrement insisté sur le fait que l'absence de visibilité induite par les réflexions engagées par la suite au niveau interministériel avait rendu « impossible » la tenue d'autres réunions avec la Secrétaire d'État .

M. MACRON a annoncé la réouverture de l'arbitrage interministériel sur le dossier CCRF et a affirmé que Carole DELGA et lui-même portaient ledit dossier en défendant un schéma organisationnel de nature à rétablir la chaîne de commandement.

> Le dispositif défendu par le Ministre est le rassemblement des agents CCRF actuellement en DDI au sein d'Unités territoriales rattachées aux DIRECCTEs et couvrant un ou plusieurs départements (2 ou 3).

Ce schéma permettrait, selon lui, de répondre à la nécessité de rétablissement de la chaîne de commandement tout en assurant aux structures CCRF une taille située au-dessus du seuil critique de 9 agents, qui concerne actuellement 1/3 des structures.

Le projet fera l'objet d'un arbitrage interministériel et le schéma précis sera présenté dans les prochaines semaines.

FORCE OUVRIERE
www.ccrf.force-ouvriere.fr

FO CCRF

FO Finances s'est alarmée des conséquences d'un tel schéma en matière de mobilité géographique et a demandé au Ministre de s'expliquer.

M. MACRON a cru utile de faire un bon mot en répliquant qu'il n'y aurait « pas fromage et dessert » et a affirmé qu'il faudrait accepter de bouger car des structures départementales de la DGCCRF allaient être amenées à disparaître !!!

Pour FO CCRF c'est tomber de Charybde en Scylla !

Le Ministre a indiqué qu'un groupe de travail se tiendrait dès la semaine prochaine, en présence de Carole DELGA, Nathalie HOMOBONO et des organisations syndicales afin d'affiner la copie.

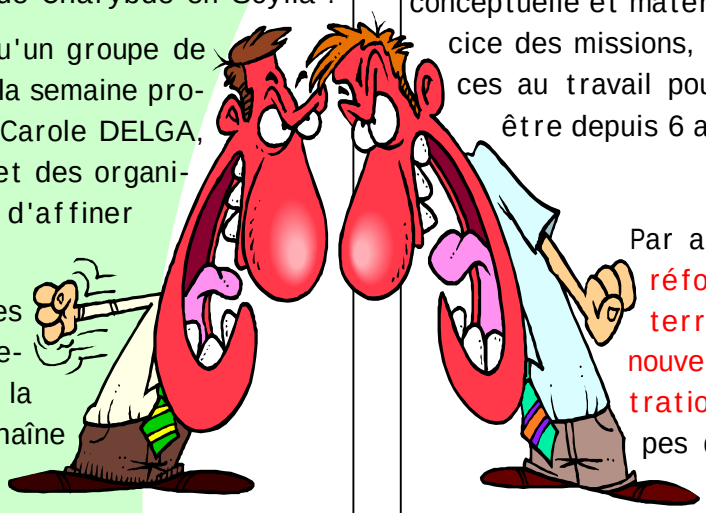

Pour FO CCRF, si la sortie des DDI est bien effectivement indispensable à la restructuration de la chaîne de commandement, **la disparition d'implantations départementales avec redéploiement des effectifs n'est pas acceptable !**

Ce projet dénote une méconnaissance profonde et inquiétante du dossier, sans doute mal défendu par notre Direction Générale, qui contribue elle-même a fixer des effectifs cibles mortifères, remettant directement en cause nos implantations territoriales !

La répartition des flux d'effectifs doit, bien au contraire, être canalisée au plus près du terrain, là où se déroule en réel la vie économique : le département.

La connaissance du terrain au plus près du tissu économique est précisément ce qui fait la vocation et la spécificité de la DGCCRF : sa nécessaire réactivité.

Le niveau départemental, voire infra départemental, est l'échelon pertinent de plein exercice de l'ensemble des missions et il convient de renforcer les capacités d'intervention des structures de proximité.

Le redéploiement des effectifs au niveau interdépartemental entraînerait une dégradation conceptuelle et matérielle des conditions d'exercice des missions, source de graves souffrances au travail pour des agents dont le mal-être depuis 6 ans n'est plus à démontrer.

Par ailleurs, dans le cadre de la réforme de l'administration territoriale de l'état et de la nouvelle charte de déconcentration, l'application des principes de modularité et de subsidiarité rendent de fait impossible le rétablissement d'une chaîne de commandement CCRF verticale, du niveau national jusqu'au niveau départemental et harmonisée sur l'ensemble du territoire.

En outre, l'avenir des pôles C des DIRECCTE dans les régions recomposées, le périmètre des brigades interrégionales et les implications en termes de mobilité géographique et /ou fonctionnelle pour les agents concernés sont autant de sujets qui n'ont pas été évoqués par le Ministre.

FO CCRF continuera de défendre avec force et conviction le dossier DGCCRF et les agents dans les jours et les semaines à venir.